

Direction de l'Éducation
et de la Réussite de la
province Sud

55 rue Georges Clémenceau
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 49 42
82.12.13

Télécopie :
20 30 20

Courriel :
emmanuel.blum@province-
sud.nc

Affaire suivie par
Emmanuel BLUM

Nouméa, le 01/09/2026

Le bureau des collèges et des moyens

Objet : Collège de Kaméré – Travaux de réparation des désordres liés aux infiltrations d'eau (bâtiment central : atelier agent, coursives bâtiment F et salle de classe bâtiment F)

Annexe : Photos.

Monsieur le Directeur,

La direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud procède actuellement à une consultation pour la réalisation des prestations suivantes :

ATELIER AGENT

- Fourniture et pose d'un accessoire de couverture (solin, closoir, faîtière, noue, ou toute autre solution technique appropriée, au choix de l'entreprise), au droit du point d'infiltration identifié (cf. photo n°4, points cerclés délimitant l'étendue du désordre), sur une longueur de 3 mètres linéaires et une largeur de 1 mètre. Ces dimensions ont été relevées lors de la visite de site du 31/08/2026 ; elles devront être confirmées par l'entreprise retenue avant exécution. Aucune présence d'amiante pour ce point (matériau métallique).

COURSIVES – BÂTIMENT F

- Traitement de l'origine de l'infiltration en toiture par application de mousse expansive au droit des deux points repérés (cf. photo n°2, points cerclés), complété d'une protection d'étanchéité (membrane ou mastic adapté), ces points étant exposés aux intempéries ;
- Dépose du faux plafond PVC existant et fourniture-pose d'un faux plafond neuf sur une surface de 2 mètres sur 1,60 mètre. Cette surface devra être vérifiée par l'entreprise avant la finalisation de l'intervention (au besoin par une ouverture ponctuelle du plafond), afin de confirmer ou d'ajuster l'étendue réelle du désordre dans la limite de la zone indiquée. Aucune présence d'amiante pour ce point (matériau PVC) ;
- Reprise de peinture fibrée avec fibre au niveau des jonctions, sur une surface de l'ordre de 2 m², incluant la préparation du support (grattage et décapage de l'enduit et de la peinture existants). Cette phase de préparation ne pourra démarrer qu'après réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux (DAT) et confirmation de l'absence d'amiante, l'enduit et la peinture en place datant d'avant 1997 ou d'une date non connue avec certitude.

SALLE DE CLASSE – BÂTIMENT F

- Reprise de peinture fibrée avec fibre au niveau des jonctions en tête de toiture, aux deux points repérés (cf. photo n°3, points cerclés), sur une surface maximale de 2 m², incluant la préparation du support (grattage et décapage de l'enduit et de la peinture existants). Cette phase de préparation ne pourra démarrer qu'après réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux (DAT) et confirmation de l'absence d'amiante, dans les mêmes conditions que pour les coursives.

Photo n°1 : vue de situation générale du bâtiment central. Les quantités et surfaces indiquées ci-dessus ont été relevées lors de la visite de site du 31/08/2026 ; elles devront, dans tous les cas, être confirmées par l'entreprise retenue avant exécution.

L'établissement restant en activité pendant la période scolaire, l'intervention devra être réalisée en dehors des heures de cours, par exemple le mercredi après-midi, le week-end, ou pendant les vacances scolaires.

L'entreprise assurera l'évacuation de ses déchets et le nettoyage complet des zones d'intervention à l'issue de son intervention. L'entreprise est réputée avoir pris connaissance de l'ensemble des prestations nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les travaux devront débuter dans un délai maximal de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception du bon de commande.

Les offres seront analysées sur la base du seul critère du prix.

Concernant l'accessoire de couverture de l'atelier agent, seules seront analysées les offres dont le descriptif technique atteste d'une solution appropriée à la nature du désordre ; toute offre dont la solution proposée serait manifestement inadaptée sera déclarée irrecevable. Parmi les offres recevables, le classement s'effectuera, comme pour l'ensemble de la présente consultation, sur la base du seul critère du prix.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Une visite de site a été effectuée le 31/08/2026. Les éléments recueillis à cette occasion, ainsi que les photos numérotées jointes en annexe, constituent la base technique de la présente consultation. Aucune autre visite ne sera organisée.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes liées aux lieux d'exécution des prestations, sur la base des éléments fournis dans la présente lettre et son annexe photographique, et en avoir tenu compte dans leur proposition.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Si cette prestation vous intéresse, votre offre devra parvenir à la direction de l'éducation et de la réussite au plus tard le **10/09/2026 à 16h00** par courriel à l'adresse suivante : **des.gestion-college@province-sud.nc**.

Votre offre devra comporter les mentions suivantes :

- Nom de l'entreprise ;
- Numéro RIDET ;
- Montant HT, TGC et TTC (ou la mention « Franchise en base – TGC non applicable » le cas échéant) ;
- Prix unitaire pour chaque prestation chiffrée (accessoire de couverture au mètre linéaire, faux plafond au m², reprise de peinture au m²) ;
- Descriptif technique succinct de la solution proposée pour l'accessoire de couverture de l'atelier agent ;
- Durée de la ou des garanties ;
- Délai d'approvisionnement et délai de réalisation des travaux.

Dans l'hypothèse où votre offre serait retenue, il est recommandé de joindre dès la remise de l'offre les documents suivants afin de faciliter l'instruction du dossier :

- Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible ;
- Attestation fiscale réglementaire en vigueur ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale à jour ;
- Extrait RIDET ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

ANNEXE : PHOTOS

1



2



3



4

